

*Proposition présentée par les députés :*

*Mmes et MM. François Baertschi, Sandra Golay, Sandro Pistis, Danièle Magnin, Henry Rappaz, Thierry Cerutti, Pascal Spuhler, Florian Gander, Christian Flury, Francisco Valentin, Françoise Sapin*

*Date de dépôt : 5 septembre 2016*

## **Proposition de motion**

### **Instaurons une préférence cantonale pour les petites et moyennes entreprises genevoises**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que, lors de l'adjudication des travaux du CEVA, une entreprise française de Villeurbanne a reçu un mandat de plus de 3 millions de francs pour des travaux de ventilation ;
- que, durant la votation populaire sur le CEVA, il avait été indiqué que ce projet aurait des retombées directes sur les entreprises genevoises, qui ont été très souvent écartées des attributions de travaux ;
- que les petites et moyennes entreprises sont essentielles pour la structure socio-économique de notre canton ;
- que les entreprises locales financent la collectivité au moyen d'impôts et de masse salariale, tout en contribuant à la prospérité générale ;
- que les grands groupes internationaux sont trop souvent favorisés, comme cela est souvent apparu dans les chantiers du CEVA ;
- que les procédures d'attribution de travaux par l'Etat de Genève devraient être très attentivement contrôlées, de même que la réalisation par les entreprises mandatées ;
- que la mondialisation attaque frontalement les petites et moyennes entreprises, qui sont trop souvent en sursis ;
- que la souveraineté de la République et canton de Genève doit primer ;

- que la préférence cantonale a montré son efficacité pour l'engagement prioritaire d'employés locaux à l'Etat de Genève ainsi que dans les entités publiques et subventionnées,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place une véritable politique de préférence cantonale pour les petites et moyennes entreprises genevoises ;
- à prendre en compte dans l'attribution des marchés publics le coût de la vie et du travail à Genève, ainsi que les efforts de formation des sociétés locales et de leur engagement pour l'insertion des demandeurs d'emploi ;
- à attribuer de manière préférentielle les travaux aux entreprises locales, du fait qu'elles réduisent les déplacements et les pollutions ;
- à examiner attentivement toutes les attributions de travaux par l'Etat de Genève, afin de s'attaquer au dumping, aux sous-enchères salariales et aux dépenses surfacturées ;
- à examiner les procédures actuelles d'attribution, à les modifier en inscrivant les pondérations nécessaires dans les appels d'offres ;
- à défendre les intérêts de Genève et non de la mondialisation, en payant les travaux demandés aux PME au juste prix et en contrôlant de manière beaucoup plus stricte ces attributions.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La *Feuille d'avis officielle* nous apprend fin août 2016 qu'une société de Villeurbanne (banlieue lyonnaise) avait décroché l'appel d'offres pour des travaux de ventilation à hauteur de plus de 3 millions de francs dans le cadre du chantier CEVA. Quand bien même il existe des sociétés genevoises dans ce domaine qui auraient bien voulu obtenir ces attributions, sociétés qui, au travers de leurs impôts, financent le très coûteux chantier du CEVA.

C'est un exemple parmi beaucoup d'autres qui est révélateur de la mondialisation débridée à laquelle nous assistons.

Les petites et moyennes entreprises genevoises vont avoir de plus en plus de difficultés à survivre dans un monde où le dumping salarial et la concurrence déloyale vont être des risques de plus en plus présents. La menace devient de plus en plus présente pour les PME.

Si la politique menée par le MCG, pour une préférence cantonale en faveur de l'emploi des Genevois, a démontré son efficacité à l'Etat et dans les institutions publiques, il est temps d'appliquer une politique déterminée qui protège les petites et moyennes entreprises genevoises. Suivons un modèle proche afin de résoudre ce problème qui peut détruire la cohésion sociale de notre canton !

C'est pourquoi nous proposons que l'Etat de Genève mène une véritable préférence cantonale pour les petites et moyennes entreprises.

Certains prétendent qu'une telle politique est impossible à mener comme d'autres prétendaient autrefois qu'il était impossible d'appliquer une préférence cantonale en matière d'engagement d'employés à l'Etat, en raison des accords bilatéraux Suisse-Union européenne. Désolé, cette première affirmation s'est révélée fausse.

Quant à la préférence cantonale pour les PME, elle est également possible. En effet, le canton de Genève a une marge de négociation très importante, s'il veut s'en donner les moyens.

La première règle serait d'examiner attentivement les appels d'offres, leur régularité ainsi que leur application ; la deuxième réside dans les critères de pondération où nous pouvons intégrer certains éléments comme la formation, la pollution engendrée par l'éloignement de certaines entreprises.

Les procédures ne sont pas gravées dans le marbre. Elles peuvent être modifiées et intégrées dans les appels d'offres afin de favoriser les entreprises locales, qui doivent disposer de la prime à la proximité.

Une société qui engage prioritairement des employés locaux devrait se voir favorisée également par rapport à celle qui cherche la facilité, le dumping salarial et le dumping des compétences.

Jusqu'à l'arrivée du MCG, les législateurs et les administrations publiques n'ont pas cherché à défendre les intérêts genevois. Au nom d'une mondialisation qui veut détruire la souveraineté genevoise, on s'est imposé des règles universelles qui ne correspondent pas à la réalité de notre société.

Il faudrait une modification complète de la philosophie économique et politique dominante actuelle. Pour changer de paradigme, il conviendrait de redonner la souveraineté au Citoyen et à la Cité. L'universel ne devrait être qu'un arbitre entre des mentalités et intérêts divergents afin d'imposer la paix.

Les modèles de l'Union européenne et des grands ensembles mondialistes ont fait faillite. Nous ne devrions donc pas continuer dans une direction qui est condamnée à l'échec.

Songeons maintenant à défendre Genève et, comme le disait sagement Voltaire, « cultivons d'abord notre jardin » !

De manière plus modeste, la présente motion a comme objectif d'appliquer un concept – la préférence cantonale – qui peut s'inscrire dans la réalité juridique actuelle, malgré les dégâts causés par les théories mondialistes.

Tout d'abord, il convient d'avoir une vision critique des procédures d'appel d'offres. C'est-à-dire que les attributions de travaux devraient être faites avec professionnalisme, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement. Pour preuve, une éminente personnalité politique de la Tour Baudet déclarait récemment, avec son bon sens coutumier, que les giratoires coûtaient 20% trop cher.

Mais ensuite, il est indispensable de fixer clairement les critères d'évaluation et d'y intégrer un ensemble de valeurs qui tiennent compte des petites et moyennes entreprises locales : proximité, déplacements courts (moins de pollution), entreprises formatrices, insertion de demandeurs d'emploi locaux, contribution à l'effort fiscal, etc.

En particulier, les services étatiques devraient vérifier avec la plus extrême attention que les entreprises étrangères choisies ont répondu de manière conforme et pertinente à l'attribution du contrat.

L'important n'est pas d'attribuer des travaux au moins cher – le moins-disant – mais à l'entreprise qui offre le meilleur rapport qualité-prix – le mieux-disant – afin de remplir au mieux nos obligations. Comme le disaient nos grands-parents, avec leur sagesse coutumière : le bon marché est toujours trop cher.

Genève a besoin d'un tissu de petites et moyennes entreprises efficaces et prospères. Dans ce cadre, le rôle de l'Etat est essentiel puisqu'il peut contribuer en mettant en place une politique volontariste de « préférence cantonale pour les petites et moyennes entreprises ».

Le rôle du canton ne doit pas se limiter à être un père Fouettard qui punit le travail au noir au moyen de contrôleurs, il doit également être incitatif en favorisant l'ensemble des PME genevoises et pas uniquement une bande « des petits copains ».

C'est pourquoi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir la présente proposition de motion.